

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un contrat de prestation pour la production de dix capsules audio dans le cadre du projet de valorisation des éléments de petit patrimoine restaurés

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu la délibération n°2026-CC-035 en date du 29 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant le projet de valorisation des éléments de petit patrimoine restaurés sur le territoire de Hautes Terres Communauté ;

Considérant la mise en place de capsules audio intégrées aux panneaux thématiques qui seront implantés sur chaque commune ;

Considérant qu'il a été décidé de faire appel au Studio Bramatone pour la réalisation de dix capsules audio ;

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif principal 2026, dépenses d'investissement opération n°174 Petit patrimoine, chapitre 21 – Immobilisations corporelles, article 2188 – Autres immobilisations corporelles ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un contrat de prestation pour la production de dix capsules audio dans le cadre du projet de valorisation des éléments de petit patrimoine restaurés, avec la société Le Studio Bramatone, pour un montant de 5 000,00 € HT soit 6 000,00 € TTC (remise de 240 € HT) ;

Article 2 : Les missions du prestataire consisteront à la direction artistique et vocale du projet avec la mise en voix des textes, l'encadrement des enregistrements, la conception et la réalisation de l'habillage sonore, les opérations de montage, mixage et mastering des capsules ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

